

Direction générale adjointe
Finances et Territoires
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/CS
Dossier suivi par :
Chloé SAVOT
tél : 04.74.47.05.95

Monsieur Patrick PERREARD
Président
Communauté de communes
Terre Valserhône l'Interco
35 Rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERHONE

Bourg-en-Bresse, le **26 JUIN 2025**

Monsieur le Président, *chez Patrick,*

Par courrier du 20 mai 2025, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Terre Valserhône l'Interco conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification n°3 concerne plusieurs ajustements sur le règlement écrit et graphique du PLUiH. Elle autorise la création d'un sous-zonage UEtF permettant l'aménagement de terrains familiaux, la réduction d'une partie de zone Urbaine d'équipement (Ue) et la modification des hauteurs dans les zones 1AUA.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification n°3 du PLUiH de Terre Valserhône l'Interco.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous accompagner dans la poursuite de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures *et amicales.*

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et
de l'aménagement du territoire

[Signature]
Charles de LA VERPILLIERE